

Guide financier 2025

SIEEEN

Valeurs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,
par décision du Comité syndical du 7 décembre 2024.



énergies solidaires

Tarifs en transfert de compétences

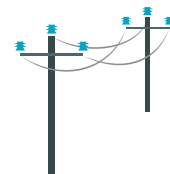
Tarifs en prestations

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

7 place de la République - 58000 NEVERS

Tél : 03 86 59 76 90 / contact@sieeen.fr / www.sieeen.fr

Électricité



Cotisations (Transfert de compétence)

- 0,01 € par habitant au titre de l'électricité avec un plancher à 15 € HT.
- 0,01 € par habitant au titre des infrastructures de charges avec un plancher à 15 € HT.

Barèmes de participation des collectivités ou des tiers (Transfert de compétence)

Réseau de distribution d'énergie électrique

Raccordements individuels d'une puissance < à 36 KVA

- Coût fixe : 2 300 € HT
- Coût variable : 100 € HT

Dissimulation de réseaux : Plan Syndical d'Enfouissement des Réseaux (PSER)

Sur liste des opérations retenues par la commission PSER	Opérations hors PSER sous réserve des crédits alloués à ces opérations
Subvention de 60 000 € HT par tranche annuelle	Coût travaux HT
Si le montant des travaux > 60 000 € HT, le dépassement est pris en charge par la collectivité à 70 %, les 30 % restent étant pris en charge par le SIEEEN. Sous réserve de validation par la commission PSER et sous réserve des crédits alloués à ces opérations.	70 % à la charge de la collectivité & 30 % SIEEEN

En zone rurale, les travaux sont financés à 80% par le sous-programme CE du FACE et 20% par le SIEEEN. Les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que la TVA sont pris à 100% par le SIEEEN.

Les réseaux d'électricité communaux situés en aval du réseau de distribution publique (coffrets forains, borne de camping, etc.) ne font pas partie des ouvrages concédés, ils demeurent propriété communale. Leur financement est établi comme suit :

Subvention SIEEEN	Part commune/ EPCI
20 % sur HT	80 % HT + TVA

Barèmes infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE)

Communes percevant l'accise sur l'électricité (taxe payée par tous les consommateurs d'électricité).

• Investissement :

Les coûts de fourniture, d'installation et de raccordement des bornes de recharge sont à la charge de la commune.

• Fonctionnement :

Prise en charge intégrale des frais d'abonnement et de fournitures d'électricité par la commune, ainsi que des frais de supervision, d'entretien, de maintenance et d'assurance de bornes de recharge installées sur le territoire.

Communes dont le SIEEEN perçoit l'accise de l'électricité

• Investissement :

Les frais d'investissement seront pris en charge par le SIEEEN à hauteur de 50 % dans la limite d'une enveloppe de 150 000 euros pour l'année 2025. Cette prise en charge concerne les coûts de fournitures, d'installation et de raccordement des bornes de recharge. Les 50 % HT restants sont à la charge de la collectivité.

• Fonctionnement :

Les frais de réparation seront pris en charge par le SIEEEN dans la limite de 450 € HT par borne et par an.

Au-delà de ce montant, un devis sera proposé à la collectivité avec une prise en charge à hauteur de 50 % du coût HT des réparations par le SIEEEN dans la limite d'une enveloppe de 20 000 euros pour l'année 2025.

Pour les bornes obsolètes, sans possibilité d'obtenir des pièces de rechange, un devis sera proposé à la commune pour le remplacement de la borne aux conditions du barème des frais d'investissement.

Par ailleurs, les charges annuelles d'exploitation et de supervision sont fixées à 2 000 € HT par an et par borne pris en charge à 50 % par le SIEEEN.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le SIEEEN, avec les autres Syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche Comté, adhèreront à un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance et l'exploitation de bornes de charge pour les véhicules électriques. En plus d'optimiser le coût de l'opération, ce groupement d'achat permet d'uniformiser la supervision du réseau de bornes sur l'ensemble de la région et de pouvoir bénéficier d'un outil de supervision mutualisé.

Réseaux privés communaux

Ces réseaux d'électricité communaux situés en aval du réseau de distribution publique (coffrets forains, bornes de camping, etc...) ne font pas partie des ouvrages concédés, ils demeurent propriété communale. Leur financement est établi comme suit :

• **Subvention SIEEEN** : 20 % sur HT

• **Participation commune / EPCI** : 80 % HT + TVA

Autres réseaux



BARÈMES DES COTISATIONS, PRESTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Génie civil télécommunication

• Réseaux de télécommunication * :

Les esquisses et la fourniture du génie civil ainsi que les études et travaux de câblage sont à la charge de l'opérateur télécom (82 % au 01/09/2009). L'étude d'exécution et la pose du génie civil et les travaux sur les largeurs de tranchées sont pris en charge à 100 % par la commune.

** Maîtrise d'ouvrage déléguée gratuite du SIEEEN*

Pose de fourreaux et autres réseaux secs *

• Réseaux de sonorisation, de vidéo-surveillance et autres réseaux secs :

Travaux 100 % à la charge de la commune, maîtrise d'oeuvre assurée gratuitement par le SIEEEN.

• Pose de fourreaux hors programmes conventionnés avec Orange :

Travaux et maîtrise d'oeuvre à la charge du SIEEEN.

** Maîtrise d'ouvrage déléguée gratuite du SIEEEN*

Gaz



COTISATIONS (Transfert de compétence)

- 0,05 € TTC, avec plancher 15€ TTC, par habitant au titre du gaz (plafonné à 1500 €).

Éclairage public



COTISATIONS (Transfert de compétence)

- De 0 à 1 000 hab : 0,40 € par habitant (avec un plancher de 15 € TTC).
- Entre 1 000 et 5 000 hab : 0,25 € par habitant (plafonné à 1 400 € TTC par collectivité) au titre de l'éclairage public.

BARÈMES DES COTISATIONS

Éclairage public travaux neufs (compétence transférée)

	Tranches de travaux	Participation collectivité sur montant HT
Éclairage public	Sans plafond	60 %
Illuminations sportives de monuments et de sites, feu de signalisation (quelque soit le montant des travaux)	Sans plafond	60 %
Mission conception lumière (SDAL)	Sans plafond	60 %
Programme spécifique commandes horloges astronomiques	Sans plafond	60 %

La participation est calculée sur la base du devis estimatif des travaux et des frais de maitrise d'œuvre en régie au taux de 8 %.

Le SIEEEN récupère la TVA dans le cadre du FCTVA l'année n+1.

Maintenance éclairage public et signalisation lumineuse (compétence transférée)



	Montant Net
Forfait par foyer lumineux	
• Iodure > 400W	38,00 €
• Iodure ≤ 400W	25,00 €
• Fluo / mixte	34,00 €
• SHP et autres	26,00 €
• Forfait luminaires led	15,50 €
• Commandes traditionnelles (cellules)	26,00 €
• Commandes EPAR / horloge astro / autres	13,00 €
• Prise Guirlande	3,50 €
• Feux tricolores, tri flash ou radar pédagogique	39,00 €
• Armoire de commande	73,00 €

Fourniture d'énergie public

Avec le transfert des contrats de fourniture des communes au SIEEEN, ce dernier s'acquitte de l'ensemble des factures d'énergie émises par le fournisseur concernant les points de livraison de l'éclairage public.

- Coût TTC de la facture émise par le fournisseur

Le SIEEEN paye les fournisseurs et refacture ensuite aux collectivités au centime près. Les coûts de traitement sont pris en charge par le SIEEEN.

Travaux et maintenance éclairage public en transfert de compétence

Le SIEEEN récupère le FCTVA l'année n+1 ainsi les modalités de remboursement repose sur le montant HT.

Modalités de versement de la participation communale :

- En une seule fois en capital.
- En 12 annuités à compter de l'année n+1, dans la mesure où la participation est supérieure à 5 000 €.

Dans ce cas, la commune rembourse sous forme d'annuités, le coût de sa participation majorée de frais de gestion qui s'élèvent à 4 %. La commune peut également demander que soit intégrée dans le remboursement en annuités avec participation aux travaux EP, sa participation éventuelle aux travaux sur le réseau de distribution publique lors d'opérations de dissimulations de réseau.

BARÈMES DES PRESTATIONS DE SERVICES

Travaux neufs sans transfert de compétence

Barèmes travaux neufs d'éclairage public

	Subvention SIEEEN sur montant HT des travaux
Travaux éclairage public dont programme spécifique horloges astronomiques	20 %
Illuminations sportives, des monuments et des sites, feux de signalisation lumineuse	20 %
Mission conception lumière (SDAL)	20 %

Devis estimatif des travaux et des frais de maîtrise d'oeuvre en régie au taux de 8 %.

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Travaux facturés en totalité à la commune qui récupère la TVA dans le cadre du FCTVA.
- Subvention SIEEEN versée simultanément à la facturation des travaux.

Maintenance des installations d'éclairage public

• Mise en conformité

Les collectivités qui décident de conventionner avec le Pôle Éclairage Public (anciennement SCEEP) supportent en totalité les travaux de mise en conformité du réseau. Un état contradictoire des travaux à réaliser est établi à l'issue de la visite organisée par le SIEEEN.

• Maintenance

Matériels pris en charge :

- Luminaires, sources lumineuses, projecteurs et accessoires
- Dispositifs et appareillages de commandes et de projection
- Équipements électriques, lignes et supports propres à l'éclairage public

Modalités d'intervention :

- 4 dépannages par an compris dans le forfait.
- Contrôles préventifs et entretien des installations
 - de 1 à 50 foyers : 1 par semestre
 - de 50 à 250 foyers : 1 par trimestre
 - de 250 à 500 foyers : 1 tous les deux mois
 - plus de 500 foyers : 1 par mois
- Dépannages ponctuels sur demande de la commune.
- Entretien systématique des sources lumineuses.

Participation des collectivités en prestation - TTC



	Montant Net
• Iodure \geq 400w	47 €
• Iodure \leq 400w	31,00 €
• Fluo/mixte	42,50 €
• SHP et autres	32,00 €
• Forfait luminaires LED	19,50 €
• Commande traditionnelle (cellules)	32,00 €
• Commande EPAR ou horloge astro	16,00 €
• Prise guirlande	4,50 €
• Feux tricolores/tri flash/radar pédagogique	47,50 €
• Dépannage supplémentaire sous 10 jours	85,00 €
• Dépannage supplémentaire sous 48 heures	216,00 €
• Astreinte forfait déplacement + 1 ^{ère} heure d'intervention	195,00 €
• Astreinte heure(s) suivante(s)	67,00 €

Communes en convention annuelle - TTC

	Montant Net
• Iodure \geq 400w	48,60 €
• Iodure \leq 400w	33,20 €
• Fluo/Mixte	43,70 €
• SHP Et Autres	33,80 €
• Forfait Luminaires LED	21,30 €
• Commande traditionnelle (cellules)	33,00 €
• Commande EPAR ou horloge astro	17,50 €
• Prise Guirlande	5,70 €
• Feux tricolores/tri Flash/radar pédagogique	49,80 €
• Dépannage supplémentaire sous 10 jours	86,00 €
• Dépannage supplémentaire sous 48 heures	217,00 €
• Astreinte forfait déplacement + 1 ^{ère} heure d'intervention	198,00 €
• Astreinte heure(s) suivante(s)	69,50 €

Intervention sous astreinte

L'intervention sous astreinte a pour objectif d'assurer dans l'urgence la sécurité des installations lors de pannes graves dues à des sinistres climatiques, accidentels ou à des défaillances techniques et lors d'actes de malveillance. Les interventions peuvent s'effectuer sur les collectivités du vendredi 18h au vendredi suivant 8h et ce 24h/24.

ÉQUIPEMENT

Réseaux de chaleur



SUBVENTIONS

Études réseaux de chaleur

- **Analyse d'opportunité réseau de chaleur bois** : 100 % pris en charge par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre (ALECN) ou le Parc Naturel Regional du Morvan (PNR Morvan).
- **Étude de faisabilité réseau de chaleur bois** : AMO* prise en charge par le Syndicat, réalisé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre (ALECN) ou le Parc Naturel Regional du Morvan (PNR Morvan) (70 % financé dans le cadre du PECB).

* Assistance à maîtrise d'ouvrage

COTISATIONS

- **Commune** : 1,1 € TTC / habitant
- **Intercommunalité** :

Communauté de Communes	
Puissance souscrite (KW)	Montant par habitant (€ TTC)
< 250 KW	0,50
250 KW à 500 KW	0,60
> 500 KW	0,70

ÉQUIPEMENT

Patrimoine et Énergies



COTISATIONS

Cotisation au titre du conseil en énergie partagée (CEP)

	Cotisation (€ TTC / habitant)
Missions de Conseil en Énergie Partagé (Via transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie »)	0,90

Mission d'accompagnement aux montages de dossiers de subventions pour les projets de rénovation ou de construction performante

	Forfait pour deux ans d'accompagnement (en € TTC)
Forfait par projet de rénovation ou de construction performante énergétiquement	2 000,00

HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mission complète maîtrise d'œuvre

Tranche de travaux HT	Taux honoraire
de 1 à 29 999 €	11 %
de 30 000 € à 89 999 €	9 %
de 90 000 € à 199 999 €	8 %
> 200 000€	7 %

Vacations horaires ou journalières

	Montant HT
Permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir Frais de dossier (dossier administratif, assurances, frais généraux) • Base forfaitaire :	450,00 €
Mission permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir (conception, production des pièces graphiques) • Base vacation journalière :	573,00 €
Étude de faisabilité (bâtiment, ENR, étude d'urbanisme, expertise...) • Base vacation journalière :	573,00 €
Vacation horaire Diagnostic, conseils, étude d'implantation, mode de chauffage, assistance à maître d'ouvrage : • Base forfaitaire architecte • Base forfaitaire technicien	397,00 € 98,00 €

Mission de coordination sécurité protection de la santé

- **Mission SPS** : 1 % du montant des travaux

Note de complexité de 0,6 à 1,80 appliquée selon la nature du projet.

Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination des travaux (OPC)

- **Mission OPC** : 0,75 % du montant des travaux

Note de complexité de 0,6 à 1,80 appliquée selon la nature du projet.

Mission Comissionnement

- **Mission Comissionnement** : 1 % du montant des travaux (montant phase AVP)

Mission Rédaction des pièces Marchés

- **Mission REDAC** : forfaitisée à 704 € HT.

ÉQUIPEMENT

SITEC



PACK SERVICES MAIRIES	Base de calcul	Transfert		Prestation	
		Plancher/Plafond			
		Cotisation annuelle			
MAIRIES	5,6 €/hab	800 €	5 000 €	Prestation contrat assistance	
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	Population < 10 000 hab.	5 100 €		Prestation contrat assistance	
	Population de 10 000 à 20 000 hab.	6 630 €			
	Population > 20 000 hab.	7 650 €			
AUTRES EPCI - EPL - SYNDICATS	Total cumulé des recettes du compte administratif (tous budgets confondus)			Prestation contrat assistance	
Recettes :					
Jusqu'à 100 000 €					806 €
De 100 001 € à 300 000 €					1 224 €
De 300 001 € à 500 000 €					1 530 €
De 500 001 € à 1 M €					1 938 €
De 1 M € à 2 M €					3 264 €
De 2 M € à 5 M €					4 590 €
De 5 M € à 10 €	5 712 €				
Plus de 10 M €	7 242 €				
Coefficient de mutualisation	Si plusieurs collectivités adhérentes emploient un seul et même agent, une remise par mutualisation de collectivité sera appliquée à la cotisation. En cas de changements dans l'année, l'application s'effectuera l'année suivante.				
Mutualisation entre 2 collectivités					10%
Mutualisation entre 3 collectivités					

ASSISTANCE TECHNIQUE	Base de calcul	Transfert	Prestation
----------------------	----------------	-----------	------------

Les tarifs ci-dessous s'appliquent pour la conclusion de nouveaux contrats.

Les contrats existants sont revalorisés chaque année selon la formule suivante : $R_m = R_o / I_o \times I_m$, avec R_m = montant de la nouvelle année, R_o = montant révisé de l'année précédente, I_o = Indice Syntec du mois de juillet de l'année n-2, I_m = Indice Syntec du mois de juillet de l'année n-1, n = année en cours.

			Paiement annuel
Contrat «Assistance à distance»			
Coût annuel mono poste	Forfait	Pack Services	303 €
Supplément par poste de travail			83 €
Contrat «Assistance sur site»			
Coût annuel mono poste	Forfait	Pack Services	565 €
Coût annuel réseau			745 €
Supplément par poste de travail			135 €
Coût annuel tablette			58 €
Coût annuel NAS			210 €
Coût collectivité supplémentaire			303 €
Contrat matériel HT			
Configuration monoposte	Forfait	Pack Services	190 €
Configuration réseau			272 €
Supplément par poste de travail			135 €
Coût annuel NAS			210 €

AUTRES BARÈMES	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Prestations hors contrat - Tarif HT			
Intervention sur site (jusqu'à 2 heures) + Forfait déplacement	Forfait	188 € + frais de déplacement si hors SIEEEN	207 € + frais de déplacement si hors SIEEEN
Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire		96 €	106 €
Frais de déplacements			
Distance <20 km (aller/retour 1h max)	Forfait	51 €*	56 €
20 km <distance <40 km (aller/retour 2h max)		91 €**	100 €
40 km <distance (aller/retour supérieur 2h)		121 €**	133 €
Frais de livraison			
Jusqu'à 2 kg	Assistance à distance et situation relevant d'une décision de la collectivité	12 €	13 €
Jusqu'à 5 kg		18 €	20 €
Jusqu'à 10 kg		27 €	29 €
Jusqu'à 15 kg		34 €	37 €
Jusqu'à 30 kg		42 €	46 €
Supérieur à 8 kg		Sur étude selon poids précis et tarifs postaux	Sur étude selon poids précis et tarifs postaux +10%
** : facturé si rendez-vous non honoré par la collectivité			
ACQUISITION LOGICIELS MÉTIERS	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Cotisation annuelle chaque année pendant 5 ans	Paiement en une seule fois
Suite logicielle Berger Levrault (Comptabilité, paie,...) Suite logicielle JVS (Comptabilité, Paie,...)	Au cas par cas	Coût des logiciels/5 ans	Coût des logiciels
Panneau Pocket (application mobile d'alertes et d'informations pour les administrés)	Nb habitants <100	Gratuité à vie	Gratuité à vie
	Nb habitants >100	Gratuité la première année, puis étude selon strates de population	Études selon strates de population

ATELIERS, ACCOMPAGNEMENTS ET WEBINAIRES	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Modules MÉTIERS			
Formation au SIEEEN - forfait horaire (jusqu'à 2 heures)		96 €	106 €
Formation au SIEEEN - 1/2 journée		272 €	299 €
Formation au SIEEEN - forfait journalier (1 journée et plus)		519 €	571 €
Parcours individuel de formation de nouvel arrivant - durée 2 jours Logiciels métiers - comptabilité, budget, paye, état civil, élections		700 €	770 €
Formation sur site - forfait horaire (jusqu'à 2 heures)	Forfait	96 € + frais de déplacement*	103 € + frais de déplacement
Formation sur site - 1/2 journée		272 € + frais de déplacement*	293 € + frais de déplacement
Formation sur site - forfait journalier (1 journée et plus)		519 € + frais de déplacement*	560 € + frais de déplacement
Formation à distance - forfait horaire (jusqu'à 2 heures)		72 €	78 €
Formation à distance - 1/2 journée		204 €	220 €
Formation à distance - forfait journalier (1 journée et plus)		389 €	420 €
Préparation SIEEEN niveau opérateur (1 j.)	Forfait	168 €	185 €
Préparation SIEEEN niveau concepteur/Encadrant (2 j.)		336 €	370 €
Préparation SIEEEN niveau concepteur/Encadrant expérimenté (1 j.)		168 €	185 €
Préparation sur site niveau opérateur (1 j.)		168 € + frais de déplacement	185 € + frais de déplacement
Préparation sur site niveau concepteur/Encadrant (2 j.)		336 € + frais de déplacement	370 € + frais de déplacement
Préparation sur site niveau concepteur/Encadrant expérimenté (1 j.)		168 € + frais de déplacement	185 € + frais de déplacement
Accompagnement SIEEEN niveau opérateur (1 j.)	Forfait	896 €	986 €
Accompagnement SIEEEN niveau concepteur/Encadrant (2 j.)		1 681 €	1 849 €
Accompagnement SIEEEN niveau concepteur/Encadrant expérimenté (1 j.)		896 €	986 €
Accompagnement sur site niveau opérateur (1 j.)		896 € + frais de déplacement	986 € + frais de déplacement
Accompagnement sur site niveau concepteur/Encadrant (2 j.)		1 681 € + frais de déplacement	1 849 € + frais de déplacement
Accompagnement sur site niveau concepteur/Encadrant expérimenté (1 j.)		896 € + frais de déplacement	986 € + frais de déplacement
QCM seul au SIEEEN	Forfait	56 €	62 €
Sensibilisation à la sécurité informatique	Forfait	Selon étude	Selon étude + 10%
Autres formations et autres modalités (sur site, à distance)	Forfait	Selon étude	Selon étude + 10%

Maintenance Logiciels Métiers	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Cotisation annuelle chaque année pendant 5 ans	Paiement annuel
Suite logicielle Berger Levraut (Comptabilité, Paie,...)	Au cas par cas	Coût des logiciels/5 ans	Coût des logiciels
Suite logicielle JVS (Comptabilité, Paie,...)			
Panneau Pocket (application mobile d'alertes et d'informations pour les administrés)	Nb habitants <100 Nb habitants > 100	Gratuité à vie Gratuité la première année, puis étude selon strates de population	Gratuité à vie Étude selon strates de population

Logiciels Métiers complémentaire (assistance assurée par l'éditeur)	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Cotisation annuelle chaque année pendant 5 ans	Paiement en une seule fois
Logiciels Berger Levraut (BL Enfance,...)	Cotisation de base	Tarifs éditeur (Lissage sur 5 ans)	Tarifs éditeur
Logiciels JVS (Parascol, Améthyst, Oméga,...)			
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Modules additionnels éditeurs (PAYFIP, FCTVA,...)		Tarifs éditeur	Tarifs éditeur

Migrations de logiciels	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Reprise de données	Forfait	96 €	106 €
Migrations des données		144 €	158 €
Paramétrage complémentaire		47 €	52 €
Frais de déplacements		Prix des frais de déplacement définis	Prix des frais de déplacement définis
Frais d'installation du logiciel	Forfait	Selon éditeur et volumétrie des données	Selon éditeur et volumétrie des données
Frais d'installation - forfait horaire (jusqu'à 2 heures)		96 €	106 €
Frais d'installation - 1/2 journée		272 €	299 €
Frais d'installation - forfait journalier (1 journée et plus)		519 €	571 €

Prestations complémentaires	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Import de l'inventaire dans les logiciels métiers	Forfait	272 €	299 €

Chaîne de Dématérialisation SITEC	Base de calcul	Transfert		Prestation	
		Plancher/Plafond		Plancher/Plafond	
Sont inclus la mise à disposition d'un parapheur électronique et d'un tiers de télétransmission, le paramétrage de la solution, l'assistance sur les postes faisant l'objet d'un contrat d'assistance logiciel du SIEEEN, et l'accompagnement des utilisateurs. La tarification ne comprend pas la fourniture de certificats électroniques dont les tarifs figurent ci-dessous.					
		Cotisation annuelle		Paiement annuel	
Communes et Communauté de Communes	0,30 €/hab./an (population totale)	168 €	2 273 €	184 €	2 525 €
Autres collectivités (Total cumulé des recettes du compte administratif (tous les budgets confondus) de l'année N-2.					
Jusqu'à 500 000 €		173 €		190 €	
de 500 001 à 1 000 000 €		372 €		409 €	
de 1 000 001 à 2 000 000 €		928 €		1 021 €	
de 2 000 001 à 5 000 000 €		1 609 €		1 770 €	
de 5 000 001 à 10 000 000 €		2 476 €		2 723 €	
Plus de 10 000 000 €		3 095 €		3 404 €	
Connecteurs	Base de calcul	Transfert		Prestation	
		Paiement en une seule fois			
DSN (Déclaration Sociale Nominative) - Module					
Communes	Forfait	74 €		81 €	
Communauté de Communes, Syndicats		118 €		130 €	
Mise en service DSN et accompagnement Communes et/ou CC inclus					
Paramétrage + configuration technique	Forfait	176 €		194 €	
Accompagnement sur site 1/2 journée		Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »			
Webinaire 1/2 journée		Prix des webinaires « Modules MÉTIERS »			
REU (Répertoire Électoral Unique)					
Communes	Forfait		Cotisation annuelle		Paiement annuel
		55 €		61 €	
Mise en service REU et accompagnement Communes					
Accompagnement sur site 1/2 journée	Forfait	Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »			
Webinaire 1/2 journée		Prix des webinaires « Modules MÉTIERS »			
Connecteur Chorus					
1 ^{er} connecteur	Forfait	Pack Services		Tarif éditeur	
À partir du 2 ^{ème} connecteur		Tarif éditeur		Tarif éditeur	
Certificats électroniques Tarif HT (à partir du deuxième certificat)		Paiement en une seule fois			
Premier certificat gratuit, la tarification s'applique à partir du deuxième certificat					
Certificats RGS 2* - Signature et authentification sur 1 an	Forfait	113 €		124 €	
Certificats RGS 2* - Signature et authentification sur 3 ans		237 €		261 €	
Certificats RGS 2* - Signature et authentification sur 1 an - renouvellement		101 €		111 €	
Certificats RGS 2* - Signature et authentification sur 3 ans - renouvellement		200 €		220 €	
Autres certificats électroniques			Sur étude		Sur étude +10%

NUMÉRISATION DES ACTES	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Numérisation des actes et mentions dans la commune Déploiement matériel pour la numérisation, livraison sur site FTP sécurisé, SAV, numérisation, indexations et livraisons	Forfait	Selon étude	Selon étude + 10%

MATÉRIEL ET LOGICIELS ASSOCIÉS	Base de calcul	Transfert	Prestation
Ces tarifs sont maintenus jusqu'au renouvellement des équipements pour les collectivités en transfert de compétence.			
		Cotisation annuelle	Paiement en une seule fois
Serveur pour 5 agents (2 To de stockage en RAID 1 et 32 Go de RAM, Windows Server Standard, antivirus serveur, licences d'accès Windows Server pour 5 postes, 1 onduleur serveur, 2 disques durs externes, alimentations redondantes)	Nombre de serveurs	1 200 €	6 600 €
Lot de 5 licences d'accès Windows Server supplémentaires	Nombre de groupes de 5 utilisateurs	50 €	275 €
Lot de 5 licences RDS pour travail à distance	Nombre de groupes de 5 utilisateurs	75 €	413 €
Ensemble fixe complet (Processeur Core i5 ou équivalent, 16 Go RAM, DD interne SSD 500 Go, antivirus, Pack Office, onduleur, écran 24", DD externe pour sauvegarde locale, clavier et souris filaires)	Nombre d'ordinateurs	350 €	1925 €
Ensemble portable complet (Processeur Core i5 ou équivalent, 16 Go RAM, DD interne SSD 500 Go, écran 15", station d'accueil, antivirus, Pack Office, onduleur, écran 24", DD externe pour sauvegarde locale, clavier et souris filaires, sacoche de transport avec souris filaire)		380 €	2 090 €
Ordinateur fixe (Processeur Core i5 ou équivalent, 8 Go RAM, DD SSD 250 Go, écran 24", antivirus, clavier et souris filaires)		190 €	1 045 €
Ordinateur portable (Processeur Core i5 ou équivalent, 8 Go RAM, DD SSD 250 Go, écran 15", antivirus, non compatible avec une station d'accueil)		210 €	1 155 €
Tablette iPad Wifi école (avec coque de protection)	Nombre de tablettes	150 €	825 €
Tablette Android Wifi école (avec coque de protection)		90 €	495 €
Videoprojecteur focale standard (sans housse ni support plafond)	Nombre d'équipements	150 €	825 €
Autres matériels et logiciels soumis à une étude d'usages approfondie (imprimante, switch, support plafond pour videoprojecteur, antivirus, VPN...)	Nombre de matériels	Selon étude/an sur 5 ans	Selon étude + 10%

Matériel	Base de calcul	Transfert	Prestation
Les matériels ci-dessous sont facturés une seule fois, sans lissage sur plusieurs années, car ils sont d'un montant plus faible ou parce qu'ils n'ont pas besoin d'être remplacés dans le cadre d'une évolution de performances.			
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Licence Pack Office	Nombre de licences	1 x 108 €	119 €
Micro-casque	Nombre d'équipements	1 x 40 €	44 €
Webcam		1 x 40 €	44 €
Hauts-parleurs		1 x 15 €	17 €
Lecteur DVD externe		1 x 30 €	33 €
Clavier/souris filaire		1 x 30 €	39 €
Clavier/souris sans fil		1 x 45 €	50 €
Ecran 24" supplémentaire		1 x 140 €	154 €
Ecran 27" supplémentaire		1 x 190 €	209 €
Autres matériels soumis à une étude d'usages approfondie (Souris ergonomique, clé USB, adaptateurs, câbles)		1 x Selon étude	Selon étude + 10%
Blanchiment sécurisé du disque dur pour un poste informatique arrivé à échéance (5 ans) et que la collectivité souhaite conserver en réemploi. Livré sans système d'exploitation (à acquérir). Ce poste ne sera plus intégré à nos contrats de maintenance.		50 €	50 €

Infrastructure sauvegardes distantes data center souverain	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Cotisation annuelle	Paiement annuel
SERVEURS			
Sauvegarde des données utilisateurs (Word, Excel, ...)	50	250 €	275 €
Sauvegarde des bases logiciels métiers (comptabilité, paie, ...)	100	400 €	440 €
Supervision temps réel	150	600 €	660 €
Supervision temps réel	200	800 €	880 €
Restauration des données utilisateurs et métiers an moins de 24 H	300	1 100 €	1 210 €
Système d'alerte collectivités en cas de défaillance de la sauvegarde	400	1 500 €	1 650 €
Émission et transmission de rapport de sauvegarde mensuel à la demande des collectivités	500	1 900 €	2 090 €
	600	2 300 €	2 530 €
	700	2 600 €	2 860 €
	800	3 000 €	3 300 €
	900	3 400 €	3 740 €
	1 To	3 800 €	4 180 €

GéoSIEEEN : Prestations cartographie - SIG	Base de calcul	Transfert		Prestation	
Abonnement SIG COMMUNES	Strate population	Paiement en une seule fois		Paiement en une seule fois	
Frais de mise à disposition première année, comprenant une session de prise en main pour 6 personnes		1,02€/hab.		1,12 €/hab.	
Plancher frais de mise à disposition		159 €		175 €	
Plafond frais de mise à disposition		1 586 €		1 745 €	
Abonnement par an, dès la deuxième année		Cotisation annuelle		Paiement annuel	
Plancher abonnement par an		1,02 €/hab.		1,12 €/hab.	
Plafond abonnement par an		265 €		291 €	
		1 586 €		1 745 €	
Abonnement SIG COMMUNAUTES DE COMMUNES / SYNDICATS	Strate population	Paiement en une seule fois		Paiement en une seule fois	
Frais de mise à disposition première année, comprenant une session de prise en main pour 6 personnes		1,02 €/hab.		1,12 €/hab.	
Plancher frais de mise à disposition		159 €		175 €	
Plafond frais de mise à disposition		1 586 €		1 745 €	
Abonnement par an, dès la deuxième année		Cotisation annuelle		Paiement annuel	
Plancher abonnement par an		0,20 €/hab.		0,22 €/hab.	
Plafond abonnement par an		265 €		291 €	
		3 173 €		3 491 €	

Offre urbanisme SIT'URBA + SIT'SVE - Cartographie - Autorisation du droit des sols (Urbanisme)	Base de calcul	Transfert		Prestation	
Droit d'accès à la plate forme Mise à disposition du module (droit d'accès, construction base, paramétrage, accompagnement à la mise en place)	Forfait/an	Licence : Paiement en une seule fois	Maintenance + hébergement : Paiement annuel	Licence : Paiement en une seule fois	Maintenance + hébergement : Paiement annuel
Jusqu'à 1 999 habitants		1 545 €	1 000 €	1 700 €	1 100 €
Entre 2 000 et 4 999 habitants		2 576 €	1 400 €	2 833 €	1 540 €
Entre 5 000 et 9 999 habitants		3 606 €	1 600 €	3 966 €	1 760 €
Entre 5 000 et 10 000 habitants		4 636 €	2 000 €	5 099 €	2 200 €
Entre 10 000 et 20 000 habitants		6 181 €	4 000 €	6 799 €	4 400 €
Entre 20 000 et 40 000 habitants		7 727 €	7 000 €	8 499 €	7 700 €
Au-delà de 40 000 habitants		9 272 €	13 000 €	10 199 €	14 300 €
Intégration Data ADS (Forfait)		1 545 €		1 700 €	
Atelier Instructeur 1 jour (2 à 6 pers)		Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »		Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »	

SIT'SVE - Cartographie - Saisine par Voie Électronique (Urbanisme)	Base de calcul	Transfert	Prestation
Communes Mise à disposition du module, correspondant à une présentation à distance de 2h Abonnement annuel, maintenance De 1 à 49 habitants De 50 à 149 habitants De 150 à 249 habitants De 250 à 499 habitants De 500 à 999 habitants De 1 000 à 1 999 habitants De 2 000 à 5 999 habitants À partir de 6 000 habitants	Forfait	Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
		116 €	128 €
	Forfait	Cotisation annuelle	Paiement annuel
		10 €	11 €
		31 €	34 €
		52 €	57 €
		103 €	113 €
		258 €	283 €
		515 €	567 €
		1 030 €	1 133 €
2 576 €	2 833 €		

Offre métier réseaux (SIT'AC ou SIT'EAU + SIT'AVIS + SIT DICT)	Base de calcul	Transfert	Prestation
Communes Mise à disposition du module (droit d'accès, construction base, paramétrage, accompagnement à la mise en place) Ateliers, accompagnements et webinaires Abonnement annuel, maintenance De 1 à 49 habitants De 50 à 149 habitants De 150 à 249 habitants De 250 à 499 habitants De 500 à 999 habitants De 1000 à 1499 habitants De 1500 à 1999 habitants De 2 000 à 5 999 habitants A partir de 6 000 habitants	Forfait	Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
		309 €	128 €
	Forfait	Prix des ateliers « Modules métiers »	Paiement annuel
		Cotisation annuelle	
		112 €	123 €
		173 €	191 €
		235 €	258 €
		275 €	303 €
		337 €	370 €
		867 €	954 €
1 122 €	1 234 €		
1 530 €	1 683 €		
2 142 €	2 356 €		

Modules à dominante administrative (SIT'AL, SIT'AVIS, SIT'BAL, SIT'DICT, SIT'VOIRIE,...) (Minoration de 10 % par module à partir du deuxième module administratif ou métier)	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Mise à disposition du module (droit d'accès, construction base, paramétrage, accompagnement à la mise en place)	Forfait	103 €	113 €
Ateliers, accompagnements et webinaires		Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »	Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »
Abonnement annuel, maintenance		Cotisation annuelle	Paiement annuel
De 1 à 49 habitants	Forfait	5 €	6 €
De 50 à 149 habitants		15 €	17 €
De 150 à 249 habitants		31 €	34 €
De 250 à 499 habitants		41 €	45 €
De 500 à 999 habitants		52 €	57 €
De 1 000 à 1 499 habitants		103 €	113 €
De 1 500 à 1999 habitants		180 €	198 €
De 2 000 à 5 999 habitants		258 €	284 €
À partir de 6 000 habitants		515 €	567 €

Modules métiers (SIT'AC, SIT'ANC, SIT'CIM, SIT'EAU,...) (Minoration de 10 % par module à partir du deuxième module administratif ou métier)	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Mise à disposition du module (droit d'accès, construction base, paramétrage, accompagnement à la mise en place)	Forfait	206 €	227 €
Ateliers, accompagnements et webinaires		Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »	Prix des ateliers « Modules MÉTIERS »
Abonnement annuel, maintenance		Cotisation annuelle	Paiement annuel
De 1 à 49 habitants	Forfait	103 €	113 €
De 50 à 149 habitants		155 €	171 €
De 150 à 249 habitants		206 €	227 €
De 250 à 499 habitants		232 €	255 €
De 500 à 999 habitants		309 €	340 €
De 1 000 à 1 499 habitants		515 €	567 €
De 14 99 à 1999 habitants		927 €	1 020 €
De 2 000 à 5 999 habitants		1 288 €	1 417 €
À partir de 6 000 habitants		1 803 €	1 983 €

Prestations complémentaires aux modules à dominante administrative et métiers	Base de calcul	Transfert		Prestation
		Paielement en une seule fois		Paielement en une seule fois
SIT'BAL - GESTION DES ADRESSES (Base Adresse Locale)	Forfait			
Production du diagnostic initial communal		103 €	1030 €	
Saisie numérique initiale par le SIEEEN : Localisation des adresses, connexion fichier Majic de la DGFIP		1€/adresse de la commune		
SIT'ATLAS - GENERATION D'UN ATLAS CADASTRAL		Paielement en une seule fois		Paielement en une seule fois
Mise à disposition des planches cadastrales en PDF reprenant au mieux la mise en page du cadastre, pour impression A0. (2 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN		Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN
Mise à disposition de plan de cimetière ou autre, en PDF, pour impression A0. (2 heures) Impression de Plan		Expertise sur site ou au SIEEEN - taux horaire		Expertise sur site ou au SIEEEN - taux horaire
SIT'CLASS - CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE		Paielement en une seule fois		Paielement en une seule fois
Mise à disposition du module (droit d'accès, méthodologie, paramétrage, accompagnement à la mise en place) (5 heures)		Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN		Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN
Saisie des données, génération et qualification de la voirie		6 €/km de réseau produit		6.6 €/km de réseau produit

Autres prestations SIG	Base de calcul	Transfert	Prestation
		Paiement en une seule fois	Paiement en une seule fois
Topographie		Selon offre du prestataire du SIEEEN	Selon offre du prestataire du SIEEEN
Frais de dossier (2 heures)			
Levé de corps de rue zone dence/ml			
Levé de corps de rue zone non dence/ml			
Levé topo terrain dense/m2			
Levé topo terrain non dense/m3			
Implantation/point			
Levé d'intérieur/m2			
Production et traitement de données géographiques			
Donnée linéaire au format SIG Forfait (+ km linéaire) (3 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Donnée linéaire au format SIG km linéaire	Unité	6,02 €	6,62 €
Donnée surfacique au format SIG Forfait (+ km linéaire) (3 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Donnée surfacique au format SIG km linéaire	Unité	18,16 €	19,98 €
Donnée au format RASTER Forfait (2 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Donnée principale de type ponctuel (coût par point)	Unité	0,10 €	0,11 €
Donnée principale de type linéaire (coût par km linéaire)	Unité	6,02 €	6,62 €
Donnée principale de type surfacique (coût par km)	Unité	18,17 €	19,98 €
Donnée au format Image ou PDF à vectoriser (Forfait + prix par km) (7 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Forfait + prix par km	Unité	3,64 €	4,00 €
Livraison et intégration de données géographiques			
Transformation d'une donnée SIG non standardisée en une donnée SIG standardisée- selon standards officiels (+ Prix par couche géographique à établir) (2 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Prix par couche géographique à établir (1 heure)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Intégration de données au format RASTER sur GéoSIEEEN	Forfait	Pack Services	227 €
Intégration de données au format SIG non standardisé sur GéoSIEEEN (4 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Intégration de données au format SIG standardisé sur GéoSIEEEN	Forfait	Pack Services	227 €
Mise à jour de données géographiques			
Donnée linéaire au format SIG en interne (2 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Heure supplémentaire (1 heure)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
+ par mètre linéaire	Unité	0,42 €	0,46 €
+ par ponctuel	Unité	0,07 €	0,08 €
+ par km/carré	Unité	12,71 €	13,98 €

Accompagnement à la mise à jour des données linéaires - (+ frais de déplacement si hors SIEEEN) (3 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Prestation annuelle de mise à jour des données réseaux à destination des exploitants (communes et petites structures (- de 6 commune) (5 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Production de Zone d'Implantation des Ouvrages (ZIO)			
Forfait donnée linéaire au format SIG (traitement de la donnée) (4 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
+ par kilomètre linéaire	Unité	4,12 €	4,53 €
Forfait donnée linéaire au format papier ou RASTER (6 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
+ par kilomètre linéaire	Unité	4,12 €	4,53 €
Mise à jour des zones d'emprise de réseaux (2 heures)	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire
Numérisation cimetière			
Frais de dossier et visite sur le terrain (2 h) Levé de cimetière/concession Relevé d'information concession Digitalisation/concession	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire Selon étude du SIEEEN ou offre du prestataire du SIEEEN	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire Selon étude du SIEEEN ou offre du prestataire du SIEEEN
Assistance à la géodétection des réseaux (arrêté du 15 février 2012)			
Organisation du projet (une seule fois - 5 heures) : - Réunion en collectivité avec le prestataire ; - Organisation de la production et des commandes.	Forfait	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN	Expertise sur site ou au SIEEEN - Taux horaire + Frais déplacement si hors SIEEEN
Suivi dossier : - Contrôle de la donnée (respect du cahier des charges) - Intégration dans GéoSIEEEN.	Forfait	5 % du coût de la donnée produite	5,5 % du coût de la donnée produite

Cartographie - Accès données PCRS	Base de calcul	Transfert	Prestation
COMMUNAUTES DE COMMUNES/ SYNDICATS		Minoration de 10 % Tarif en fonction de l'offre	Tarif en fonction de l'offre
COMMUNES		Minoration de 10 % Tarif en fonction de l'offre	Tarif en fonction de l'offre

ENVIRONNEMENT

Déchets - économie circulaire



BARÈMES DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

(Transfert de compétence)

L'établissement de ces barèmes s'appuie sur un estimatif des quantités de déchets à traiter durant l'année tout en respectant les principes de sincérité et de prudence sur lequel repose l'équilibre budgétaire des collectivités et du SIEEEN.

Ainsi pour l'année 2025, les barèmes ont été établis en tenant compte de plusieurs éléments nouveaux :

- Une nouvelle hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) en 2025 :
 - De 59 € HT/t à 65 € HT/t pour l'enfouissement fonctionnant en mode bioréacteur avec valorisation énergétique à plus de 75% du biogaz,
 - De 22 à 25 € HT/t pour l'incinération avec valorisation énergétique.
- Les investissements liés aux travaux de rénovation des quais de transfert, du process de la plateforme de compostage génèrent des amortissements,
- L'entretien nécessaire des outils de traitement (tapis de la chaîne de tri, presse à balles),
- La baisse de la population.

Transfert et traitement des déchets ménagers

OBJET	PART FIXE
	Barème de traitement 2025
Quai de transfert	9,23 € /hab
Plateforme de compostage	6,36 € /hab
Plateforme de tri	1,97 € /hab en multi-matériaux
	2,43 € /hab en emballages
SPL	6.51 € /hab en multi-matériaux
	5,28 € /hab en emballages
OBJET	PART VARIABLE
Traitement des OMR sous réserve d'un ajustement des barèmes de l'usine de Fourchambault	60,79 €/tonne
Bio déchets	23 €/tonne
Déchets verts	6 €/tonne
Tri des papiers	122 €/tonne
Traitement des refus (papiers)	135 €/tonne
Tri des papiers administratifs	60 €/tonne
Tri des emballages	187,30 €/tonne
Tri des multi-matériaux	172,88 €/tonne
Traitement des refus (emballages/multi-matériaux)	121,00 €/tonne
Transport des OMR	35,00/tonne
Caractérisation Tout venant enfouissement	444,00 €/benne
Caractérisation Tout venant incinérable	540,00 €/benne

OBJET	PART VARIABLE
TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE	
Bois	53,90 €/tonne
Conditionnement de cartons	56 €/tonne
Plâtre	144 €/tonne
Incinération du tout venant	60,79 €/tonne
Enfouissement du tout venant	202,50 €/tonne
Traitement des gravats	8,70 €/tonne

PRIX ÉLIMINATION DÉCHETS DANGEREUX	
(HORS PERIMÈTRE ÉCO DOS) À AJUSTER EN FONCTION DES NOUVEAUX MARCHÉS 2025	
TRANSPORT et TRAITEMENT des déchets dangereux	1145,50 € /tonne
PACK OPTIMISATION	28.5 € /mois /déchèterie

PRESTATIONS EN DÉCHÈTERIE	Barèmes 2025
Déchets verts	50 € TTC/BENNE
Enfouissement du tout venant	120 € TTC/BENNE
Tout venant incinérables	120 € TTC/BENNE
Cartons	25 € TTC/BENNE
Bois	95 € TTC/BENNE
Gravats	25 € TTC/BENNE
Transport en FMA (nouveau tarif)	240 € TTC/ FMA
Plâtre	25 € TTC/BENNE
Manutention et échanges de bennes	25 € TTC/BENNE
Tassage	20 € TTC/ BENNE

Barèmes prestations et commercialisation du compost (Collectivités/Tiers)

Afin d'optimiser l'usage de ses équipements et ses matériels, le SIEEEN propose, à la marge de ses activités, plusieurs prestations portant sur :

- La livraison de compost.
- Le compostage des biodéchets et de déchets verts.
- L'élimination des archives administratives.

Chargement/Livraison de compost

- 270 € HT/rotation (TVA en vigueur)

Compostage des déchets verts de gros producteurs

- 24 € HT/t (TVA en vigueur)

Compostage des déchets verts de petits producteurs

- 18 € HT/t (TVA en vigueur)

Valorisation des papiers administratifs et des archives

- 60 € HT/t (TVA en vigueur)

Apports de biodéchets pour traitement

- 35 € HT/t (TVA en vigueur)

À ces activités, s'ajoute la commercialisation d'une partie du compost produit sur les plates-formes de compostage du SIEEEN, le restant continuant d'être distribué gratuitement aux usagers pour encourager l'effort de tri.